

Publié le 4 mai 2010

## Label Discerno : mention spéciale pour Arcavi

Le spécialiste du traitement des déchets Arcavi a obtenu à Bruxelles une belle reconnaissance de son travail par le CEEP (Centre Européen des Employeurs publics et des Services d'intérêt général). La Sem des Ardennes a reçu lundi 26 avril, au cours d'une cérémonie officielle, le prestigieux label social et environnemental Discerno, avec mention spéciale du jury.



Créée en 1978, la Société anonyme d'économie mixte ardennaise d'amélioration du cadre de vie ([Arcavi](#)) a multiplié les initiatives au cours de ces trois dernières décennies. La Sem a su mettre en place une politique innovante et efficace pour gérer et traiter les déchets en Champagne-Ardenne. Parmi ses priorités : le développement « de nouvelles techniques de valorisation » et « l'amélioration permanente » des infrastructures pour une meilleure protection de l'environnement. « Le centre de stockage de déchets d'Eteignières, devenu bio-centre, valorise le biogaz avec cogénération, une première en région », commente Jean-Jacques Wary, directeur général de la Sem. L'évapo concentrateur, installé début 2010, fonctionne en synergie avec les deux moteurs qui transforment le biogaz issu des déchets en électricité. Il utilise l'énergie dégagée pour évaporer l'eau issue de l'unité de traitement des eaux des lixiviats (UTL), réduisant, voire supprimant totalement sur certaines périodes, les rejets.

Des innovations écologiques que récompensent aujourd'hui le CEEP (Centre Européen des Employeurs publics et des Services d'intérêt général). La Sem fait ainsi partie des seize entreprises originaires de Pologne, Bulgarie, Portugal, Italie, France et Allemagne – dont [neuf Epl](#) de l'hexagone – qui viennent de recevoir le label Discerno-CSR, référence européenne en matière de responsabilité sociale et environnementale. Le CEEP en a profité pour décerner une mention spéciale à Arcavi pour son effort en matière d'emploi, réussissant à transformer 25 contrats d'insertion en CDI. Une action de reconversion qui n'était pourtant pas évidente en 2004 lorsque l'association qui gisait le centre de tri de Charleville Mézières depuis 2000 est dissoute pour une reprise directe par Arcavi. Une opération d'autant plus remarquable que la Sem a fait évoluer dans le même temps le site ainsi que celui de Fumay (qu'elle gère depuis 2003) pour augmenter leurs performances et se caler sur les exigences environnementales modernes les plus strictes. Elle a décroché du coup en 2009 la « brique d'or », concours national organisé par l'association Alliance carton nature (catégorie « grande collectivité »), pour le niveau de qualité du tri des déchets.